

**FICHE DE POSTE N°8**  
**PROFESSEUR PROFESSEURE DES ECOLES**  
**Dispositif de scolarisation d'enfants de moins de 3 ans**

<b>Type d'emploi</b>	Poste ouvert préférentiellement aux professeurs et professeures ayant une expérience professionnelle en l'école maternelle
<b>Établissement</b>	École qui accueille un dispositif de scolarisation d'enfants de moins de trois ans
<b>Nature du poste</b>	Professeur/professeure des écoles
<b>Intitulé du poste</b>	Dispositif de scolarisation d'enfants de moins de trois ans
<b>Qualification demandée</b>	Être professeur/professeure des écoles titulaire. La pertinence de l'expertise dans le domaine de l'enseignement en école maternelle et les connaissances sur les caractéristiques des jeunes enfants seront appréciées lors du recrutement : formations et expériences professionnelles diverses (enseignement en PS, ...).
<b>Date de prise de fonction</b>	Rentrée scolaire 2024
<b>Organisation du temps de travail</b>	Le professeur ou la professeure des écoles du dispositif de scolarisation d'enfants de moins de trois ans exerce à temps plein. Le projet de ce dispositif est connu et accepté des parents qui s'engagent dans cette démarche, et explicitement accepté par la municipalité en raison des contraintes qu'il porte (présence régulière d'une ASEM, aménagement de l'espace, matériel et jeux adaptés au jeune âge des enfants, rythmes spécifiques, etc.). La qualité de la prise en charge éducative des enfants de moins de trois ans est largement dépendante des collaborations qui s'établissent avec les parents, les collectivités et les autres services ayant en charge la petite enfance (Caf, PMI, crèche, etc.), les ASEM, les animateurs, ....  Le professeur des écoles du dispositif représente, pour l'école et l'équipe de circonscription, une ressource d'expertise. Sous l'autorité de l'IEN de circonscription et de l'IEN maternelle, il peut contribuer à la production de ressources pédagogiques.
<b>Lieux d'exercice</b>	École qui accueille un dispositif de moins de trois ans
<b>Autorité hiérarchique</b>	Le professeur ou la professeure des écoles du dispositif est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de circonscription dont dépend l'école d'affectation.

**PROFIL de COMPÉTENCES**

Le professeur ou la professeure des écoles du dispositif doit posséder :

- de solides connaissances dans le développement émotionnel, moteur et cognitif de l'enfant
- une maîtrise de l'enseignement en maternelle
- des compétences pour gérer l'hétérogénéité des jeunes élèves
- des capacités de patience et de bienveillance, d'acceptation de tous les enfants

Le professeur ou la professeure des écoles du dispositif doit faire preuve de :

- adaptation et de disponibilité éventuellement en dehors des horaires habituels de service
- qualités relationnelles avec les parents et les partenaires éducatifs
- compétences à travailler en équipe et en partenariat

**CONTACTS :**

- Division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public : [mvt1degre@ac-paris.fr](mailto:mvt1degre@ac-paris.fr)
- IEN Maternelle : [Olivier.Charriere@ac-paris.fr](mailto:Olivier.Charriere@ac-paris.fr)
- IEN de la circonscription